

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 039-243900420-20250924-115_2025-DE

Berser
Levraut

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 24 septembre 2025

Date de convocation

12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, mercredi 24 septembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Souvans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Convention d'occupation temporaire du domaine public
N°115/2025**

Présents

Nombre de membres

40

Présents

32

Représentés

4

Excusés

6

Votants

36

Mesdames Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Truchot, Rougeaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Bigueur, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Desarbres, Paillot (procuration à Mme Alixant), Falcinella-Gillard (procuration à Mme Hählen), MM. Ramaux (procuration à M. Rougeaux), Coutrot, Besia (procuration à M. Bigueur).

Absents MM. Poctier, Schouwey.

Vu la délibération n°101/2022 du 24 mai 2022, par laquelle le Conseil communautaire décidait d'aménager un espace France Services dans le presbytère d'Ounans,

Considérant la demande de la mairie d'Ounans de transférer son agence postale communale dans les locaux de l'Espace France Services,

Considérant l'intérêt d'étoffer les services proposés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 2 abstentions (Alain Fraichard et Frédéric Bouton ne prenant pas part au vote), décide :

- De valider la mise à disposition des locaux nécessaires par le biais d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 3 ans,
- De fixer le montant de la redevance à 135€ par mois,

- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Eric Brugnot
Secrétaire de séance

